

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille dix-huit, le deux février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, PERROT Christian, Adjoints
Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, PECHER Arlette, MM. DESIRE Serge, GUERINEAU Jean-Pierre, PASQUET Pascal, REDON Stéphane

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme LUC-ROQUEFORT Marie-Laure pouvoir à Mme PECHER Arlette, M. DESFORGES Damien pouvoir à M. DAUGERON François, M. DEVAUX Fabrice pouvoir à M. PERROT Christian

EXCUSÉS : Mme DOUARD Maryline, M. BOURY Edouard

Madame PECHER Arlette est nommée secrétaire de séance.

En préambule de la séance, MM. MEUNIER et BRAHIC du SDEI ont présenté aux membres du Conseil municipal la nouvelle compétence éclairage public du syndicat à compter de septembre 2018.

La décision d'adhérer ou non à ce service sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 20 JANVIER 2018

La commission réunie le 20 janvier 2018 propose au Conseil municipal qui accepte, de réaliser les travaux et acquisitions énumérés ci-dessous en retenant les devis suivants :

- le devis de l'entreprise Mastertech pour la sonorisation de la place du Marché, du Champ de Foire, d'une partie de l'avenue d'Auvergne et de la rue de Verdun, d'un montant de 7 338,33 € HT,
- le devis de l'entreprise adaptée ASPI Construction, d'un montant de 5 240 € HT, pour l'entretien annuel des Terriers.

Il est proposé de refaire les bordures et trottoirs des rues suivantes : rue du Pousse-Panier, rue du Saint-Esprit et rue du Vatican prolongée ainsi que des allées du cimetière. Des devis seront présentés lors de prochaines séances du Conseil municipal.

La commission a également établi le programme voirie pour 2018, de la façon suivante :

- **Investissement** :
 - Voie Communale 29 - rue des Canards *estimation des travaux* : 19 530 € HT

- | | | |
|---|---------------------------------|------------|
| - Chemin rural des Forêts | <i>estimation des travaux :</i> | 9 956 € HT |
| - Chemin des Brandes | <i>estimation des travaux :</i> | 9 592 € HT |
| <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : | | |
| - Emplois partiels à émulsion montant total : 1,5 tonne pour | | 2 100 € HT |

Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

III- COMPTE RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 24 JANVIER 2018

Lors de cette réunion, le point a été fait sur le legs. Seuls les biens de Sainte-Sévère et 3 terrains à Tours, Ballan-Miré et Savonnières n'ont pas été vendus. La vente des titres s'est poursuivie en 2017.

La destination de ce legs a été évoquée et sera à affiner au cours des prochaines séances.

IV- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil municipal autorise en vertu de l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017,

A savoir :

Budget principal :

- Chapitre 21 : 584 886,98 € / 4 = 146 221,75 €
- Chapitre 23 : 187 175,13 € / 4 = 46 793,78 €

Budget assainissement :

- Chapitre 21 : 50 000 € / 4 = 12 500 €
- Chapitre 23 : 193 378,57 € / 4 = 48 344,64 €

V- CONVENTION AVEC LE RIP 36

Le déploiement du Très Haut Débit sur le département de l'Indre est un enjeu fort d'aménagement du territoire. Le développement des usages qu'ils soient publics (télé médecine, éducation, télé services...) ou privés (particuliers et entreprises) nécessite d'ores et déjà des réseaux de plus en plus performants.

Conformément au schéma directeur d'aménagement numérique adopté par le Département dès 2012, le syndicat mixte RIP 36 regroupant le Département, la Région et toutes les communautés de communes de l'Indre, procèdera sur la période 2017-2020 au déploiement de la fibre optique à l'abonné (FttH) permettant de répondre aux enjeux en complément de la montée en débit.

Une convention a pour objet de définir le cadre des déploiements du FttH impactant le domaine public ou privé de la commune de SAINTE-SEVERE sur INDRE afin de faciliter l'instruction et la délivrance des diverses autorisations préalables à l'exécution des opérations. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le Syndicat mixte RIP 36.

VI- DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR

Le Conseil municipal décide de déposer deux dossiers au titre de la DETR, un pour des travaux d'isolation et de renouvellement d'air à l'école et l'autre pour l'extension de l'atelier municipal.

VII- DEMANDES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions suivantes : le Colo Tour de l'Indre, le Comité de La Châtre du Secours Populaire, la demande de souscription pour l'ouvrage de Gilles Groussin et l'Association française des sclérosés en plaques.

Un partenariat de 200 € est voté pour l'association la 4L Fresnoise pour la participation au raid humanitaire 4L Trophy d'une jeune fille du Vigoulant.

VIII- DON D'UNE PARCELLE

La commune accepte la donation de la parcelle A 259 d'une surface de 17 650 m². Le Maire est autorisé à signer l'acte de donation à intervenir.

IX- QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de demande d'enfouissement des réseaux rue des Canards

Le Conseil se prononcera sur présentation d'un chiffrage lors de la prochaine réunion.

X- INFORMATIONS DIVERSES

- La commune renonce à son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- AB 391, 392, 393 et 483
- AB 41
- AB 51, 53, 54, 77, 607, 609, 610
- AB 151

- Service de repas à domicile : le CCAS de Sainte-Sévère a voté la reconduction du service de repas à domicile et a lancé la nouvelle consultation.

- Remerciements

Monsieur le Maire fait lecture de divers remerciements au Conseil municipal.

PAROLE AUX ADJOINTS

Christian PERROT a rendu compte de la réunion de la confrérie des porteurs à laquelle il a participé le 23 janvier dernier. Deux repas seront organisés salle Sophie Tatischeff, le week-end de l'Ascension.

Laurence PILLOT-DUPUIS : la commission associations se réunira le 20 février à 19h.

Elle a été informée par les associations ULISS et les Amis de Polleur du projet de ne pas reconduire les animations telles que la fête de la musique, la fête patronale et le marché de Noël. Une réunion avec toutes les associations est programmée le 23 février.

AGENDA :

07/02/2018-18h30 : Réunion d'organisation du 50^{ème} congrès départemental des Sapeurs-Pompiers
09/02/2018 : Assemblée générale du Trail sévérois
12/02/2018-8h30 : réunion avec les services techniques
16/02/2018 : Assemblée générale du Crédit Agricole
17/02/2018-19h : Vin d'honneur Team Passion Solex
19/02/2018-19h : Réunion des artisans et commerçants pour plan de communication
20/02/2018-19h : Commission associations
23/02/2018-19h30 : réunion avec les associations
24/02/2018 : Tournoi de poker
27/02/2018-20h : Réunion CCAS + maires des communes concernées par le service de repas à domicile
28/02/2018 : Spectacle pour enfants organisé par la bibliothèque intercommunale
02/03/2018-20h : Conseil municipal
06/04/2018-20h : Conseil municipal
04/05/2018-20h : Conseil municipal
01/06/2018-20h : Conseil municipal
06/07/2018-20h : Conseil municipal

Séance levée à 24H00

Le Maire,
François DAUGERON

